



# Conseil économique et social

Provisoire

26 août 2009

Français

Original : anglais

---

**Session de fond de 2009****Débat consacré aux questions diverses****Puis : débat consacré aux questions de coordination****Compte rendu analytique provisoire de la 45<sup>e</sup> séance**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 31 juillet 2009, à 10 heures

*Président* : M. Ali (Vice-Président) . . . . . (Malaisie)*Puis* : M<sup>me</sup> Lucas (Présidente) . . . . . (Luxembourg)

## Sommaire

Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet (*suite*)

- a) Suivi de la Conférence internationale pour le financement du développement (*suite*)
- b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (*suite*)

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- f) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit (*suite*)

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Coopération régionale (*suite*)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (*suite*)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- a) Développement durable (*suite*)
- h) Coopération internationale en matière fiscale (*suite*)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine *au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.



e) Environnement

Instituts de recherche et de formation des Nations Unies (*suite*)

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008 (*suite*)

*En l'absence de M<sup>me</sup> Lucas (Luxembourg), M. Ali (Malaisie), Vice-président, prend la présidence.*

### **Mise en œuvre et suivi des grandes conférences et réunions au sommet (suite)**

#### **a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (suite)** (A/64/76-E/2009/60, A/64/87-E/2009/89, E/2009/L.36, E/2009/L.41)

*Projet de résolution E/2009/L.36 : Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement*

**M<sup>me</sup> Lucas** (Luxembourg) présente le projet de résolution, qu'elle soumet en tant que Présidente du Conseil à la lumière de consultations avec un grand nombre de représentants de la société civile et d'autres parties prenantes. Le texte réaffirme les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement et contient un ensemble d'importantes recommandations de fond. Le projet de résolution, dont l'application importe au plus haut point au suivi du financement du développement, n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

*Le projet de résolution est adopté.*

**M. Sammis** (États-Unis d'Amérique) souligne l'extrême importance du projet de résolution pour le Conseil et l'ensemble de l'Organisation. Le financement du développement représente le principal mécanisme intergouvernemental des Nations Unies, mécanisme auquel les États-Unis d'Amérique apportent leur soutien depuis Monterrey. La délégation américaine espère que le suivi pourra être encore renforcé avec le concours de toutes les parties prenantes.

**Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite donner la parole à l'organisation non-gouvernementale qui n'a pas pu prendre la parole au titre du point de l'ordre du jour en question.

*Il en est ainsi décidé.*

**M<sup>me</sup> Adaba** (Confédération internationale des syndicats) accueille avec une grande satisfaction l'adoption du projet de résolution au nom d'un large réseau de syndicats de 157 pays. La Confédération a toujours été en faveur d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace

pour assurer la volonté politique et exercer le pouvoir de décision nécessaire pour donner suite à Monterrey et faire du financement du développement une réalité. Elle se félicite en particulier de l'accent que met le texte sur la nécessité d'une continuité des actions, de la participation de la société civile et de la mise en place d'un dispositif à multiples parties prenantes ainsi que de la place accordée à la question lors de la session de fond annuelle du Conseil. Il faut espérer qu'il ne s'agira pas seulement de relever les obstacles, les défis et les nouveaux problèmes et de proposer des recommandations et des actions concrètes, mais aussi de répondre à ces défis et d'agir. Des séminaires, des débats et des notes d'information contribueront à donner de la cohésion et une bonne coordination à la mise en œuvre des priorités du développement. Il faudra veiller en particulier à la mobilisation de ressources financières pour le développement et à la coopération internationale en matière fiscale, y compris à l'élévation du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale au rang de mécanisme intergouvernemental capable de traiter les questions d'évasion fiscale, de secret bancaire et de ressources perdues pour le développement. Il y a aussi, comme autres questions pressantes, la recherche de sources innovantes de financement. La Confédération sait gré au Conseil de rester en contact avec la société civile et de chercher à créer des liens avec, notamment, le Pacte mondial relatif à l'emploi de l'Organisation internationale du travail.

*Projet de résolution E/2009/L.41 : Groupe spécial d'experts sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement*

**Le Président** voudrait, avant d'inviter le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2009/L.41, donner lecture du projet de décision ci-après, qui a été établi sur la base de consultations de caractère informel et qui ne comporte pas d'incidence sur le budget-programme :

« *Le Conseil économique et social,*

*Ayant à l'esprit le paragraphe 56 de l'annexe de la résolution 63/303 de l'Assemblée générale,*

1. *Prie le Secrétariat de fournir, pour le 15 septembre 2009, des rapports détaillés sur les sujets suivants :*

a) La promotion et le renforcement d'une réponse coordonnée du système de développement des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le suivi et l'application des textes issus de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement dans le but de donner davantage de cohérence à l'établissement d'un consensus autour de politiques relatives à la crise financière et économique mondiale et à son impact sur le développement;

b) L'application des accords entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods en collaboration avec ces institutions, en mettant en particulier l'accent sur la collaboration et la coopération entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ainsi que sur la possibilité de contribuer à faire avancer leurs mandats respectifs;

c) La création éventuelle d'un groupe spécial d'experts sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement, en tenant compte des termes de référence et de tous facteurs ou données d'expérience pertinents se rapportant à de précédents groupes spéciaux d'experts; le groupe d'experts pourrait fournir, à titre indépendant, des services d'expertise technique et d'analyse susceptibles de contribuer à donner corps à une action et à une prise internationale de décisions politiques et à établir un dialogue et des échanges constructifs entre décideurs, universitaires, institutions et société civile.

2. *Prie* le Président du Conseil économique et social d'organiser, dès que possible par la suite, des consultations informelles non directives faisant intervenir, selon qu'il conviendra, les institutions compétentes;

3. *Décide* d'examiner les progrès accomplis dans l'examen de ces questions à la reprise de sa session de fond de 2009, qui doit être convoquée à une date arrêtée par la Présidente du Conseil, en consultation avec les États membres, compte tenu des grandes conférences et activités prévues pour l'année. »

*Le projet de décision dont le Président a donné lecture est adopté.*

**Le Président** croit comprendre que, suite à l'adoption du projet oral de décision, le projet de décision E/2009/L.41 est retiré par ses auteurs.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** invite le Conseil à prendre note du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application intégrée et coordonnée des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 (contenue dans le document A/64/87-E/2009/89) et le Résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, établi par la Présidente du Conseil (A/64/76-E/2009/60).

**b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010**  
(suite) (E/2009/L.39)

*Projet de résolution E/2009/L.39 : Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010*

**M. Matwang'a** (Observateur du Kenya) souhaite apporter un certain nombre de modifications au texte du projet de résolution. Dans la première ligne du cinquième alinéa du préambule, les mots « comme il est noté dans » sont à supprimer; dans la troisième à la cinquième ligne, les mots « que les progrès réalisés ces dernières années par les pays les moins avancés dans les domaines économique et social sont compromis par la crise économique mondiale et qu'il faut accroître l'appui international fourni à ces pays » sont également à supprimer. Dans le sixième alinéa, les mots « dans laquelle il est réaffirmé que les pays les moins avancés ont besoin d'un appui pour pouvoir s'intégrer dans le système commercial mondial et de ressources financières aux fins du développement » sont à supprimer. Dans le huitième alinéa, les mots « et de lui donner pour mandat, entre autres, de réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action pour la décennie 2001-2010 et d'adopter un partenariat renouvelé entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement » sont à supprimer. Dans le neuvième alinéa, les mots :

«*Se félicitant* de » sont à supprimer pour être remplacés par les mots « *Rappelant en outre* ». Un dixième alinéa est à insérer libellé comme suit : « *Soulignant* que la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devrait renforcer la concertation des actions mondiales en faveur des pays les moins avancés, ».

Il faudrait insérer un nouveau paragraphe 2 dans le dispositif : « *Prend acte aussi* des progrès économiques et sociaux réalisés ces dernières années par un grand nombre de pays les moins avancés, ce qui a conduit au fait que certains ne devraient pas tarder à être retirés de la liste des pays les moins avancés et que quelques-uns devraient pouvoir bientôt atteindre les objectifs de croissance et d'investissement du Programme d'action pour 2010 ». L'ancien paragraphe 2 deviendrait le paragraphe 3 et le mot « toutefois » devrait être inséré entre « reste » et « préoccupé ». Les anciens paragraphes trois, quatre et cinq seraient supprimés. Un nouveau paragraphe 4 serait libellé comme suit : « *Se déclare profondément préoccupé* par le fait que le nombre de personnes plongées dans la misère demeure relativement élevé dans les pays les moins avancés et qu'un nombre croissant de personnes sont exposées à la malnutrition, en particulier les enfants et les femmes, et souligne qu'il existe des rapports étroits entre le développement, l'élimination de la pauvreté et l'égalité des sexes; ». Il faudrait insérer un nouveau paragraphe 5, libellé comme suit : « *Se dit préoccupé* par l'impact sévère de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et reconnaît que les progrès économiques et sociaux accomplis ces dernières années, en particulier concernant les objectifs internationalement convenus pour le développement, et notamment ceux du Millénaire pour le développement, est actuellement menacé dans les pays en développement,, en particulier dans les moins avancés, et se déclare résolu à conjuguer la mise en place de réponses à court terme pour faire face à l'impact immédiat de la crise financière et économique, en particulier sur les pays les plus vulnérables, et celle de réponses à moyen et long terme; ».

Dans le paragraphe 6, le mot « *engage* » est à remplacer par le mot « *encourage* »; dans les troisième et quatrième lignes, les mots « accroître leur assistance en faveur des » sont à remplacer par « apporter leur assistance aux », et, dans les septième, huitième et neuvième lignes, les mots « en particulier dans le cadre

des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés » sont à supprimer. Dans le paragraphe 7, les mots qui le terminent « et, à cet égard, exhorte les pays les moins avancés à s'approprier davantage la mise en œuvre du Programme d'action » sont à supprimer.

Les actuels paragraphes 8 à 13 sont à supprimer. Il conviendrait d'ajouter un nouveau paragraphe 8 ainsi libellé : « *Souligne* le fait que, dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action, les pays les moins avancés et leurs partenaires en développement doivent être guidés par l'adoption d'une démarche intégrée, la pratique d'une forme plus large de partenariat authentique, une volonté d'appropriation des activités par les pays, la prise en compte des impératifs du marché et la mise en place d'actions orientées vers l'obtention de résultats, à savoir :

- a) Favoriser l'établissement d'un cadre directif axé sur les personnes;
- b) Assurer une bonne gouvernance aux niveaux national et international comme étant essentielle à la réalisation des engagements pris au titre du Programme d'action;
- c) Renforcer les capacités humaines et institutionnelles;
- d) Mettre en place des capacités de production pour que la mondialisation bénéficie aux pays les moins avancés;
- e) Renforcer le rôle du commerce dans le développement;
- f) Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement;
- g) Mobiliser des ressources financières; »

Il faudrait insérer un nouveau paragraphe 9, libellé comme suit : « *Engage* les pays les moins avancés à montrer davantage que la mise en œuvre du Programme d'action leur appartient, notamment en traduisant ses objectifs et ses buts en mesures concrètes à l'intérieur de leur cadre de développement national et de leurs stratégies d'éradication de la pauvreté, y compris, quand ils existent, les documents de stratégie sur la réduction de la pauvreté, en favorisant l'instauration d'un dialogue large et ouvert et en renforçant la mobilisation de ressources nationales et la gestion de l'aide; » Il faudrait ajouter un nouveau paragraphe 10 ainsi libellé : « *Engage* les partenaires

en développement à s'acquitter pleinement, en temps opportun, des engagements pris au titre du Programme d'action et à déployer tous les efforts nécessaires pour continuer à en soutenir toujours plus, financièrement et techniquement, la mise en œuvre; ».

L'actuel paragraphe 14 deviendrait le paragraphe 11 et il faudrait supprimer, à la fin de ce paragraphe, les mots « et les engage à différer le calendrier du processus de retrait de la liste déjà fixé pour les pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés de manière à leur permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire à la date butoir de 2015 ». L'actuel paragraphe 15 deviendrait le paragraphe 12 et les mots « au Gouvernement turc » devraient être remplacés par les mots « aux Gouvernements autrichien et turc ». L'actuel paragraphe 16 deviendrait le paragraphe 13 et, de la cinquième à la septième ligne, les mots « et l'organisation des activités préalables à la Conférence, notamment pour obtenir et coordonner la participation active des organismes des Nations Unies », seraient à remplacer par les mots « conformément aux mandats donnés par la résolution 56/227 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001 pour veiller à ce que ces préparatifs se fassent de manière judicieuse ainsi que pour mobiliser et coordonner la participation active des organismes du système des Nations Unies; ».

L'actuel paragraphe 17 serait supprimé. L'actuel paragraphe 18 deviendrait le paragraphe 14 et le mot « aussi » devrait figurer après les mots « Invite à nouveau ». L'ancien paragraphe 19 deviendrait le paragraphe 15 et, dans la première ligne, le mot « prendre » devrait être remplacé par les mots « continuer à prendre ». L'actuel paragraphe 20 serait supprimé pour être remplacé par un nouveau paragraphe 16 ainsi libellé : « Prie aussi le Secrétaire général d'assurer la participation active des organismes du système des Nations Unies aux préparatifs de la Conférence d'une manière coordonnée et cohérente, notamment par l'utilisation des mécanismes de coordination des Nations Unies; ». L'actuel paragraphe 21 deviendrait le paragraphe 17 et, dans la deuxième ligne, les mots « invite les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce » devraient être insérés après les mots « système des Nations unies et ».

L'actuel paragraphe 22 serait supprimé. L'ancien paragraphe 23 deviendrait le paragraphe 18. L'ancien paragraphe 24 deviendrait le paragraphe 19. L'actuel

paragraphe 25 deviendrait le paragraphe 20 et, dans la première ligne, il faudrait insérer le mot « aussi » après les mots « prie à nouveau ». L'ancien paragraphe 26 deviendrait le paragraphe 21 et, dans la première ligne, il faudrait supprimer le mot « également »; dans la troisième et la quatrième ligne, les mots « pour examen au cours du débat consacré aux questions diverses lors de sa session de fond de 2010 » devraient être remplacés par les mots « et de dégager, en puisant dans les ressources existantes, des ressources suffisantes pour l'établissement d'un tel rapport. ».

M. Matwang'a dit que le projet de résolution importe à la poursuite du développement des pays les moins avancés et prend en considération les effets de l'actuelle crise économique mondiale. Il se félicite de l'esprit de compromis qui a facilité la rédaction du texte actuel et il espère que le Conseil adoptera par consensus le projet de résolution.

M. Yüksel (Observateur de la Turquie) dit que sa délégation attache une grande importance à la satisfaction des besoins des pays les moins avancés. Il voudrait saisir cette occasion pour réitérer l'offre de son Gouvernement d'accueillir en 2011 la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Le Président dit avoir été informé que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme. Il croit comprendre que le Conseil souhaite adopter par consensus le projet de résolution tel qu'il a été oralement revu.

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Questions de coordination relatives au Programme et autres questions (suite)**

##### **f) Groupes consultatifs ad hoc sur les pays africains qui sortent d'un conflit (suite)**

(A/64/82-E/2009/82 et Add.1, E/2009/L.33/Rev.1)

*Projet de résolution E/2009/L.33/Rev.1 : Pays africains qui sortent d'un conflit*

M. Hamza (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 plus la Chine et, en outre, du Luxembourg, demande au Conseil d'adopter le projet de résolution par consensus.

Le Président dit avoir été informé que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-

programme. Il croit comprendre que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** propose que le Conseil prenne acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur les programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés au sein des organismes des Nations Unies telle qu'elle figure dans le document paru sous la cote A/64/82-E/2009/82 et Add.1.

*Il en est ainsi décidé.*

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (suite) (E/2009/L.26)**

*Projet de résolution E/2009/L.26 : Appui apporté aux Territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies*

**Le Président** dit avoir été informé que le projet de résolution ne comporte pas d'incidences sur le budget-programme.

**M. Sammis** (États-Unis d'Amérique), prenant la parole pour expliquer par avance son vote, rappelle que, dans le passé, sa délégation a, comme un certain nombre d'autres, demandé un vote sur des résolutions similaires, et qu'elle s'est abstenue. Elle le fera à nouveau concernant le texte actuel. Sa délégation admet en principe que le système des Nations Unies peut fournir un appui à des territoires qui ne sont pas membres de l'Organisation pour autant que la législation interne et la politique de la Puissance administrante d'un territoire le permettent.

Il appartient à la Puissance administrante de décider de la participation éventuelle de ses territoires à l'Organisation des Nations Unies. En vertu de la Constitution des États-Unis, le Gouvernement fédéral est seul chargé de la conduite des relations étrangères, y compris pour les territoires des États-Unis. M. Sammis se dit préoccupé par le fait que le texte envisagé est libellé en des termes qui risquent d'empiéter sur les dispositions constitutionnelles des États-Unis. C'est pourquoi sa délégation ne saurait soutenir le projet de résolution.

M. Sammis indique toutefois que, récemment, sa délégation a eu des discussions informelles constructives avec certains États membres qui partagent un espace économique régional avec des Territoires non autonomes. Sa délégation partage leur intérêt pour une intégration économique régionale. Il devrait être possible de trouver un moyen pratique qui leur permette de réaliser leurs objectifs sans susciter des préoccupations d'ordre constitutionnel pour les États-Unis. M. Sammis envisage avec intérêt la poursuite de la discussion sur ce point.

**M. Ström** (Suède), prenant la parole au nom de l'Union européenne pour expliquer par avance son vote, dit que sa délégation demande également un vote sur le projet de résolution. L'Organisation des Nations Unies a beaucoup aidé les Territoires non autonomes et le Conseil a adopté de nombreux textes concernant cette assistance. Malheureusement, le texte actuel contient des considérations politiques qui détournent l'attention de son objectif. Les pays de l'Union européenne s'abstiendront de soutenir le projet de résolution parce que le texte traite de questions qui ne sont pas de la compétence du Conseil.

Il y a eu des discussions constructives sur l'objet et la nature du projet de résolution. S'il n'a pas été possible, faute de temps, d'arriver à une révision satisfaisante du texte, M. Ström ne doute pas que l'esprit de ces discussions laissera sa marque sur les consultations à venir. Voilà qui augure bien de la session de fond du Conseil pour 2011.

**M. Fautua** (Nouvelle Zélande), prenant la parole pour expliquer par avance son vote, dit que sa délégation, en tant que Puissance administrante pour Tokelau, a une expérience directe de l'appui que les Nations Unies peuvent offrir aux Territoires non autonomes. L'année 2009 a été éprouvante pour les dirigeants et le peuple de Tokelau dans la poursuite de leurs efforts pour promouvoir le développement des trois atolls qui constituent le Territoire. Tokelau est un petit et très vulnérable Territoire qui bénéficie considérablement de l'assistance que lui fournit l'Organisation. La délégation de la Nouvelle Zélande votera en faveur du projet de résolution.

**M. Pankin** (Fédération de Russie), prenant la parole pour expliquer par avance son vote, dit que sa délégation s'abstiendra parce que la question de l'appui de l'Organisation en faveur des Territoires non autonomes ne relève pas du mandat du Conseil pour la

coordination des travaux de l'Organisation dans le domaine économique et social.

**M. St Aimée** (Sainte-Lucie) dit que l'Équateur s'est joint aux auteurs du projet de résolution. Il espère qu'un consensus sera possible dans l'année à venir. Certaines délégations sont préoccupées par le fait que le projet de résolution soulève des questions relatives à la souveraineté; celle de Sainte-Lucie ne pense pas qu'autodétermination implique nécessairement indépendance. Le but du projet de résolution est de faciliter la coopération entre l'Organisation et les Puissances administrantes afin de permettre aux Territoires non autonomes de bénéficier de l'assistance que les Nations Unies peuvent offrir.

*À la demande des États-Unis d'Amérique, il est procédé à un vote par appel nominal.*

*Les Pays-Bas, ayant été tirés au sort par le Président, sont les premiers à voter.*

*Potent pour :*

Algérie, Arabie saoudite, Belarus, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chine, El Salvador, Guatemala, Inde, Indonésie, Iraq, Malaisie, Maurice, Mozambique, Namibie, Nouvelle Zélande, Pakistan, Pérou, Philippines, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Soudan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du);

*Votent contre :*

Aucune;

*S'abstiennent :*

Allemagne, Canada, Côte d'Ivoire, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldavie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

*Le projet de résolution est adopté par 25 voix contre aucune et 22 abstentions.*

**Le Président** propose que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien tel qu'il figure dans le document paru sous la cote A/64/78-E/2009/66.

*Il en est ainsi décidé.*

**Coopération régionale** (*suite*) (E/2009/15 et Add.1; E/2009/16; E/2009/17; E/2009/18; E/2009/19; E/2009/20)

**Le Président** propose que le Conseil prenne note des rapports présentés au titre de ce point de l'ordre du jour :

- Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les secteurs connexes (E/2009/15 et Add.1)
- Rapport sur la situation économique en 2008-2009 de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté des États indépendants (E/2009/16)
- Rapport sur l'aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique en 2009 (E/2009/17)
- Résumé de l'Economic and social survey of Asia and the Pacific, 2009
- Amérique latine et Caraïbes: situation et perspectives économiques en 2008-2009 (E/2009/19)
- Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2008-2009 (E/2009/20)

*Il en est ainsi décidé.*

**Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien occupé, y compris Jérusalem et de la population arabe du Golan syrien occupé** (*suite*) (E/2009/13, E/2009/L.42)

*Projet de résolution E/2009/L.41 : répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé*

**M. Hamza** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 plus la Chine, présente le projet de résolution E/2009/L.42.



**La Présidente** demande si une délégation souhaite faire des observations sur le projet de résolution, qui n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

**M. Sammis** (États-Unis d'Amérique) se dit préoccupé par la crise humanitaire dans le territoire palestinien et par les pertes de vies, tant palestiniennes qu'israéliennes. Le projet de résolution dont le Conseil est saisi contient des termes outranciers que sa délégation ne saurait accepter. C'est pourquoi elle votera contre, et M. Sammis engage les autres membres à faire de même. Le Président Obama a relancé le processus de paix au Moyen-Orient dans le but de parvenir à une solution de deux États donnant à Israël et à la Palestine la possibilité de vivre en paix côte à côte. Des résolutions comme la présente n'apportent rien à l'effort collectif de faire avancer le processus de paix.

**M. Herrström** (Suède), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que l'intention de ceux qui ont négocié le texte du projet de résolution était de parvenir à un consensus. Ce but était partagé par la délégation de la Palestine et M. Herrström se félicite de l'atmosphère hautement constructive des négociations. Malheureusement, la réinsertion à la dernière minute d'un certain nombre de paragraphes inacceptables à l'Union européenne a mis ses membres dans l'impossibilité de soutenir le texte dont le Conseil est saisi.

**M. Morrill** (Canada) dit que son pays soutient fortement le peuple palestinien et qu'il a dépensé 300 millions de dollars au cours des cinq dernières années pour aider au développement du territoire. Il continuera à travailler avec les autres bailleurs de fonds à l'amélioration des conditions de vie des Palestiniens. Toutefois, l'actuel projet de résolution manque d'objectivité et ne tient pas compte des efforts que font les autorités palestiniennes pour assurer le bien-être de la population.

**M. Fautua** (Nouvelle Zélande) se dit préoccupé par l'augmentation des problèmes humanitaires auxquels se trouve confrontée la population palestinienne, et surtout les enfants. La Nouvelle Zélande appuie les travaux que font les institutions des nations Unies pour répondre à leurs besoins. Le texte du projet de résolution va au-delà de la question des conditions de vie du peuple palestinien.

C'est pourquoi sa délégation a l'intention de s'abstenir lors du vote.

*Il est procédé à un vote par appel nominal sur le projet de résolution E/2009/L.42.*

*La Pologne, ayant été tirée au sort par le Président, vote la première.*

*Votent pour :*

Algérie, Arabie saoudite, Belarus, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chine, El Salvador, Fédération de Russie, Guatemala, Inde, Indonésie, Iraq, Malaisie, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Pakistan, Pérou, Philippines, Sainte-Lucie, Soudan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du);

*Votent contre :*

Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Pologne;

*S'abstiennent :*

Côte d'Ivoire, Estonie, France, Grèce, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Norvège, Nouvelle Zélande, Portugal, République de Corée, République de Moldavie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du nord, Suède.

*Le projet de résolution E/2009/L.42 est adopté par 25 voix contre 5 et 17 abstentions.*

**Le Président** demande si une délégation veut faire une déclaration générale.

**M. Fautua** (Nouvelle Zélande) dit qu'il y a une double orientation dans le libellé de la résolution, dont l'objet aurait dû se borner à des questions économiques et sociales. Dans une précédente résolution, sur les Territoires non autonomes, on a fait valoir que la nature des résolutions du Conseil ne devait pas être politique.

**M. Iwasaki** (Japon) dit que la situation qui règne au Moyen Orient surabonde en difficultés. Toute la communauté internationale s'emploie depuis longtemps à mettre de la stabilité dans la région. M. Iwasaki rend hommage à tous ceux qui travaillent à l'établissement de la paix. Le Japon est également attaché à l'instauration d'un climat de confiance dans la région, par le dialogue et la fourniture d'une aide pour contribuer à améliorer les conditions de vie dans les territoires palestiniens. Toutefois, le projet de résolution a une coloration politique et manque

d'objectivité, ce qui le rend impropre à un débat au sein du Conseil. Il est regrettable aussi qu'une résolution aussi compliquée ait été mise aux voix sans consultation suffisante de l'ensemble des membres du Conseil. C'est pourquoi la délégation japonaise s'est abstenue lors du vote.

**M<sup>me</sup> Atout** (Observatrice de la Palestine) espère qu'à l'avenir toute résolution semblable pourra être adoptée par consensus. Les négociations sur la résolution ont été marquées par un bon esprit de coopération et c'est seulement sur certains points qu'un accord s'est révélé impossible à atteindre. En dépit des efforts que font les institutions des Nations Unies pour atténuer la difficulté des conditions de vie du peuple palestinien, son aspiration à devenir un véritable État, au sens de la Charte des Nations Unies, tarde à se réaliser. M<sup>me</sup> Atout espère qu'Israël, en tant que Puissance occupante, s'acquittera des obligations que lui font le droit international et le droit humanitaire international, ainsi que les décisions de l'Organisation des Nations Unies, afin que l'aspiration du peuple palestinien à un meilleur niveau de vie dans une liberté plus large trouve à se réaliser.

**M. Khabbaz-Hamoui** (Observateur de la République arabe syrienne) se dit déçu par le fait que la résolution ne parle pas des pertes de vies humaines et des dégâts causés à l'infrastructure par l'occupation. Israël a utilisé des armes de guerre interdites, comme le phosphore blanc. Par ailleurs, la résolution ne dit rien sur la demande de levée d'un blocus qui touche un million de personnes qui vivent à Gaza et en Cisjordanie, où les forces d'occupation font obstacle aux déplacements ordinaires de la population. Et elle ne parle pas non plus des actes de piraterie commis par Israël par la saisie en haute mer de navires porteurs d'aide humanitaire et de médicaments destinés à la population de Gaza. On n'y parle pas non plus des obstacles que mettent les forces d'occupation aux activités des agriculteurs syriens du Golan, mis dans l'impossibilité d'exporter le produit de leurs récoltes. Israël cherche à les chasser ainsi du Golan afin de pouvoir y installer ses colons. La délégation de la République arabe syrienne n'en a pas moins parrainé la résolution dans un esprit de solidarité avec le Groupe des 77 plus la Chine.

**M. Adam** (observateur d'Israël) se félicite des efforts fournis par la délégation suédoise pour tenter de parvenir à un consensus sur la résolution et de l'esprit d'accommodement dont a fait preuve la

délégation de la Palestine. La résolution est d'une nature entièrement politique et non économique. Il faut espérer que l'on parviendra bientôt à faire régner la paix dans la région et que la population elle-même pourra se prononcer sur l'avenir de la solution à deux États.

**Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre acte de la note du Secrétaire général concernant les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/64/77-E/2009/13).

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)**

##### **a) Développement durable (suite) (2009/72-E/2009/L.43)**

*Projet de résolution E/2009/L.43 : Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa onzième session*

**Le Président** dit que les Philippines se sont joints aux auteurs. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

*Le projet de résolution est adopté.*

**Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Secrétaire général sur l'Alliance des Nations Unies entre secteur public et secteur privé pour le développement rural (E/2009/72).

*Il en est ainsi décidé.*

##### **h) Coopération internationale en matière fiscale (suite) (E/2009/L.34)**

*Projet de résolution E/2009/L.34 : Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale*

**Le Président** dit qu'il va, avant d'inviter le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2009/L.34, donner lecture du projet de décision ci-après, établi d'après des consultations informelles et sans incidence sur le budget-programme :

« *Le Conseil économique et social* :

*Prend note* du rapport du Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale sur sa quatrième session<sup>1</sup>;

*Décide* que la cinquième session du Comité se tiendra à Genève du 19 au 23 octobre 2009;

*Approuve* l'ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité tel qu'il figure dans son rapport sur sa quatrième session<sup>2</sup>. »

*Le projet de décision dont le Président a donné lecture est adopté.*

Le **Président** croit comprendre qu'en raison de l'adoption du projet de décision, le projet de résolution E/2009/L.34 a été retiré par ses auteurs, le Groupe des 77 plus la Chine.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. Hamza** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 plus la Chine, dit que le Groupe avait pensé que les négociations sur le projet de résolution qui a été retiré se feraient sans arrières-pensées. Il a été surpris et déçu que des partenaires aient engagé des discussions de fond qui ont empêché la réalisation d'un consensus. Le texte était basé sur un libellé précédemment convenu contenant des mises à jour techniques ainsi que des termes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002, ainsi que de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement, tenue à New York en juin 2009. Dans l'intérêt de la flexibilité, et pour faciliter l'achèvement du programme de travail du Conseil, le Groupe a accepté de retirer le texte et de soutenir la décision orale qui vient d'être adoptée. Il n'en a pas moins l'intention de proposer un projet de résolution sur le renforcement des dispositifs institutionnels tendant à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, y compris concernant le Comité d'experts des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, qu'il présentera lors de la reprise de la session en 2009.

<sup>1</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément No. 25 (E/2007/L.45).*

<sup>2</sup> *Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément No. 25 (E/2007/45), chap. IV, par. 78*

#### **e) Environnement (A/64/83-E/2009/83 et Add.1)**

Le **Président** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre acte de la note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies (A/64/83-E/2009/83) et de sa note transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination du système des Nations Unies sur ce même rapport (A/64/83/Add.1).

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Instituts de recherche et de formation des Nations Unies (E/2009/84)**

Le **Président** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université (E/2009/84).

*Il en est ainsi décidé.*

#### *Débat consacré aux questions de coordination (suite)*

#### **Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en oeuvre de la Déclaration ministérielle du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008 (suite) (A/64/64-E/2009/10, E/2009/56, E/2009/L.32, E/2009/L.44)**

*Projet de résolution E/2009/L.32 : Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16*

*Le projet de résolution est adopté.*

*Projet de résolution E/2009/L.44 : Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en oeuvre de la Déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008*

*Le projet de résolution est adopté.*

**Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/64/64-E/2009/10) ainsi que de son rapport sur le thème du débat sur les questions de coordination : le rôle du système des Nations Unies dans la réalisation des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable (E/2009/56).

*Il en est ainsi décidé.*

**M. Sha Zukang** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que les six aspects de la session de fond de 2009 par lesquels celle-ci peut se définir ont renforcé le rôle du Conseil dans le domaine du développement.

Tout d'abord, la session a montré que le Conseil constitue une tribune sans égale pour embrasser dans une même perspective les diverses composantes de l'ordre du jour du développement dans l'intérêt d'une meilleure application. Le lien entre développement et santé publique a été établi, tout comme entre changement climatique et développement durable.

Ensuite, le Conseil a montré qu'il est capable de mobiliser un grand nombre d'acteurs. Il y a eu des niveaux de participation sans précédent, y compris d'organisations non gouvernementales, à toutes les activités du Conseil. De nouvelles possibilités se sont ouvertes pour faire intervenir les gens ordinaires dans ses travaux.

En troisième lieu, le Conseil s'est montré capable d'accorder délibérations mondiales et exécution nationale. Il a, à cet égard, relevé quatre domaines qui appellent une accélération de l'exécution : renforcement du rôle de coordonnateur résident; élaboration de politiques globales de planification et de déploiement des ressources humaines; rectification du déséquilibre entre ressources de base et autres ressources; harmonisation des pratiques commerciales du système des Nations Unies.

En quatrième lieu, le Conseil a montré ses points forts dans sa réponse aux préoccupations spéciales des pays qui sortent d'un conflit, se montrant capable d'embrasser dans une même perspective le large éventail de problèmes que posent la promotion du développement et la consolidation de la paix. Il faut

toutefois qu'il travaille plus étroitement avec la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies pour faire face aux défis du relèvement d'après-conflit et du développement.

En cinquième lieu, le Conseil sert de principale tribune pour la communauté humanitaire internationale. Avec l'augmentation des vulnérabilités dans le monde, on a de plus en plus besoin d'interventions humanitaires rapides et coordonnées.

Enfin, le Conseil a joué un rôle essentiel de guide pour l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine du développement et ses débats sur les questions de coordination et les questions générales devraient être conçus de manière à maximiser son potentiel à cet égard.

**M<sup>me</sup> Lucas** (Luxembourg), prenant la parole en sa qualité de Présidente du Conseil économique et social, dit que le Conseil a obtenu des résultats positifs en 2009, tant en ce qui concerne les préparatifs de la session que lors de la session elle-même. Il a réussi à mettre la santé publique au cœur du débat sur le développement et il a préparé la voie à une importante action de suivi dans ce domaine. Les exposés faits volontairement par les pays ont montré clairement que le Conseil offre une tribune sans égale pour la mobilisation de la communauté internationale en faveur des efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs du Millénaire. Le fait que 15 pays se soient déclarés volontaires pour faire des exposés en 2010 témoigne de l'intérêt croissant pour cette procédure. M<sup>me</sup> Lucas espère aussi qu'un grand nombre de pays se porteront volontaires pour accueillir des réunions ministérielles régionales en vue de la réunion du Conseil l'année suivante.

L'une des principales leçons qui se dégagent du débat du Conseil sur les questions de coordination est que la mise en place de politiques assurant cohérence entre les domaines économique, social et environnemental est nécessaire pour faire face aux multiples crises auxquelles la communauté internationale est confrontée. A cet égard, il faut que le système des Nations Unies redouble d'efforts pour promouvoir un développement durable, en particulier en élargissant le champ de ses activités dans ce domaine. Une attention a également été portée à la nécessité de renforcer les liens entre le Conseil et le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies.

Le Conseil a donné un nouvel élan aux efforts tendant à appliquer les recommandations de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement de 2007. En ce qui concerne les affaires humanitaires, M<sup>me</sup> Lucas se félicite de l'adoption par consensus de la résolution sur le renforcement de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies. La réunion commune prévue pour plus tard dans l'année entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies pour débattre de l'impact des crises alimentaires et économiques sur les pays qui sortent d'un conflit ouvre d'importantes possibilités de renforcement de la coopération entre les deux instances.

Le Conseil a un rôle essentiel à jouer dans la définition d'une réponse internationale sans exclusive à la crise financière et économique mondiale. Il a, à cet égard, approuvé le Pacte mondial relatif à l'emploi adopté par l'Organisation internationale du travail et il a encouragé les États membres à le promouvoir et à l'utiliser pleinement. Il a également rempli le mandat relatif au suivi du financement du développement qui lui a été donné dans le document final de la Conférence au plus haut niveau des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale. D'autres mandats seront examinés ou envisagés lors de prochaines sessions.

Le Conseil travaille déjà aux préparatifs de son prochain examen ministériel annuel, qui portera essentiellement sur l'égalité des sexes et la démarginalisation de la femme. Il faudra s'efforcer d'assurer une plus grande participation des parties prenantes qui n'ont pas encore participé au travail du Conseil sur cette question.

**M. Ström** (Suède), prenant la parole au nom de l'Union européenne, voudrait attirer l'attention du Conseil sur le problème que pose la présentation tardive des projets de résolution. Parce qu'ils n'ont pas été diffusés à temps dans toutes les langues de travail des Nations Unies, certaines délégations n'ont pas pu obtenir des instructions de leur gouvernement ou entreprendre les consultations nécessaires, les mettant en difficulté pour prendre une décision en pleine connaissance de cause. Les projets de résolution devraient, idéalement, être présentés au début de la session du Conseil et, à défaut, pas plus tard que ne le permet le règlement intérieur.

**M. Hamza** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 plus la Chine, dit que le Groupe a été déçu par le peu d'empressement de ses partenaires à obtenir de réels progrès sur un grand nombre de questions. Celle de la santé publique a toutefois été traitée avec succès. La déclaration ministérielle sur ce thème a reconnu l'impact de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et elle a souligné l'importance d'un alignement de l'aide internationale sur les priorités nationales. La crise a fait ressortir l'urgente nécessité d'une réforme globale du système financier et économique international et, à cet égard, M. Hamza fait valoir que les institutions financières internationales doivent avoir une orientation clairement axée sur le développement.

L'examen ministériel annuel est devenu une véritable tribune pour échanger données d'expérience et pratiques optimales et pour relever les obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour trouver les moyens de les surmonter. L'examen annuel pourrait encore être enrichi par la participation active des fonds, programmes et organismes des Nations Unies et des institutions financières et économiques internationales. En outre, l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement devraient être tournés vers l'action et l'obtention de résultats. L'examen pourrait même être plus efficace si ses thèmes étaient choisis sur la base d'informations fournies par les commissions techniques et régionales.

M. Hamza se félicite de l'adoption par le Conseil de la décision d'engager un processus pour clore le débat, commencé à la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, sur la manière de réaliser une gestion forestière durable. Toutefois, les objectifs mondiaux sur les forêts et l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts demeureront des formules creuses en l'absence des concours financiers nécessaires et le Forum des Nations Unies sur les forêts y perdrait en efficacité.

Le Conseil a entrepris de s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne le Pacte mondial relatif à l'emploi, l'application de l'accord conclu avec les institutions de Bretton Woods et la promotion et le renforcement du système de développement des Nations Unies.

**Le Président** déclare suspendue la session de fond du Conseil.

*La séance est levée à 12 h 52.*